



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 01/10/2021

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET SES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections en vue du renouvellement des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France et ses délégations départementales **se tiennent jusqu'au 14 octobre 2021** (minuit, heure de Paris).

Dès réception des plis électoraux, les électeurs sont appelés à voter par correspondance ou, nouveauté pour ce scrutin, à voter par Internet sur le site www.artisansvotons.fr, via un ordinateur, un smartphone, ou une tablette. La plateforme de vote sur Internet sera ouverte du vendredi 1er octobre au jeudi 14 octobre 2021 (minuit, heure de Paris), 7j/7, 24h/24.

La notice de vote est unique pour chaque électeur. Un électeur a autant de matériel de vote qu'il a de qualités pour voter.

Comment voter ?

Vous recevrez votre matériel électoral par courrier, avec lequel vous pourrez voter selon deux modalités :

Par Internet	Par courrier
<ul style="list-style-type: none">Rendez-vous sur le site www.artisansvotons.fr et indiquez :<ul style="list-style-type: none">-votre identifiant, reçu par courrier-votre date de naissance (format jj/mm/aaaa)-le code de sécurité affiché à l'écran (captcha).	<ul style="list-style-type: none">Choisissez le bulletin de la liste pour laquelle vous désirez voter. Introduisez le bulletin sans le modifier, ni y porter un signe quelconque (sous peine de nullité), dans l'enveloppe électorale que vous fermerez ensuite. Vous pouvez également voter blanc.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

<ul style="list-style-type: none"> Après validation de votre identité, accédez à la page « choix de vote » et choisissez la liste pour laquelle vous souhaitez voter. Vous pouvez également voter blanc. Renseignez votre code confidentiel de validation envoyé par SMS ou par e-mail, selon vos préférences, et validez votre vote. 	<ul style="list-style-type: none"> Découpez la carte d'émargement et introduisez-la dans l'enveloppe T dans le sens approprié, de manière à ce que les informations relatives à l'adresse et au code-barre cadrent bien dans la fenêtre de l'enveloppe T. Une fois l'enveloppe électorale fermée, glissez-la dans l'enveloppe T préaffranchie. Fermez l'enveloppe T puis postez le courrier. <p>Attention : votre vote ne pourra pas être pris en compte s'il est expédié après le 14 octobre 2021, le cachet de La Poste faisant foi.</p>
---	--

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site relatif aux élections de la chambre de métiers et de l'artisanat via le lien suivant : <https://communication.votes.voxaly.com/CMA2021-artisansvotons/>

Assistance au vote électronique

Un bouton « aide » est à votre disposition sur le site de vote, en haut à droite de l'écran. Vous y trouverez une aide en ligne, expliquant la démarche à suivre pour voter et la résolution des problèmes courants que peut rencontrer un électeur.

Une assistance téléphonique sera en outre mise en place pendant la période d'ouverture du scrutin, soit du vendredi 1er octobre au jeudi 14 octobre 2021. En cas de difficultés, vous pourrez ainsi contacter le numéro d'assistance au 06 58 63 19 55 (appel non surtaxé) en semaine de 8h à 17h et le week-end de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Matériel de substitution

Quand un électeur égare ou ne reçoit pas son matériel de vote, il peut faire une demande de matériel de vote dit « de substitution ». Sous réserve que l'électeur n'ait pas déjà voté par Internet, ce nouveau matériel de vote invalide le matériel initial et se substitue à lui. Si l'électeur a déjà voté par Internet, aucun matériel de vote n'est délivrable.

Conformément à la réglementation en vigueur, le matériel de vote a été adressé aux électeurs jusqu'au 30 septembre 2021. Compte-tenu des délais d'acheminement par La Poste, les électeurs sont invités à attendre le lundi 4 octobre 2021 pour déclarer la perte ou la non réception de leur matériel de vote, et effectuer une demande de matériel de substitution.

Pour effectuer leur demande, les électeurs sont invités à contacter l'assistance téléphonique.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Après contrôle, l'électeur sera invité à formuler sa demande complète par mail, comportant les éléments suivants :

- une demande signée de façon manuscrite et scannée ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité scannée ;
- les nom, prénom et date de naissance de l'électeur ;
- le ou les numéro(s) d'électeur(s) concerné(s) par la demande ;
- une adresse mail, à laquelle sera envoyé le matériel de substitution.

Toute anomalie entraînera un refus d'affectation du matériel de vote de substitution.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)